



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-491

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

la fermeture de tous les terrains de football sauf terrain synthétique  
du vendredi 28 novembre au lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football sur la commune en vue d'éviter des dégradations sauf terrain synthétique

ARRÈTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les terrains de football de la commune seront interdits, à toutes compétitions et entraînements du vendredi 28 novembre au lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 inclus.

**Article 2** : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur le terrain aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune pour exécution.

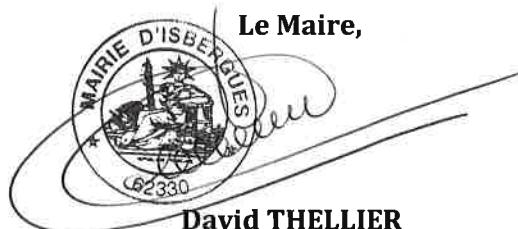
**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le

28 NOV. 2025

Par l'  
la Secrétaire  
B. THELLIER

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 28 NOV. 2025 la Roupie Isbergues

Coupe social  
Mairie d'Isbergues  
0321613080